



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
21.04.2006

Date de la convocation des conseillers :  
21.04.2006

point de l'ordre du jour no:  
08/01-A

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 5 mai 2006

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Snel, Roller, Hoffmann, Hannen, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet:** Madame Nadine WAGNER-MELCHIOR, institutrice préscolaire :  
demande de service à temps partiel correspondant à 75% d'une tâche complète

Vu la lettre du 24 février 2006 de Mme Nadine Wagner-Melchior, institutrice de l'enseignement préscolaire, aux termes de laquelle elle demande un congé pour service à temps partiel correspondant à 75% d'une tâche complète pour élever ses 2 enfants à charge de moins de 15 ans, à partir de l'année scolaire 2006/2007 conformément à l'article 31 /1 du statut des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'avis favorable de la commission scolaire ;

Vu l'avis favorable de l'inspectorat ;

Vu la loi du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

Vu le règlement grand-ducal du 8.4.1988 fixant les modalités d'octroi des congés pour travail à mi-temps du personnel de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et des classes complémentaires et spéciales ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**d é c i d e  
à l'unanimité**

d'accorder à Mme Nadine Wagner-Melchior, institutrice de l'enseignement préscolaire, un congé pour travail à 75% d'une tâche complète à partir de l'année scolaire 2006/2007.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch/Alzette, le 05/05/2006  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

le bourgmestre,